

LE TRAITEMENT DE *HELICOBACTER PYLORI*

Mars 2019

Les examens diagnostiques ont confirmé que vous êtes porteur de la bactérie Helicobacter pylori. Le traitement a pour but d'éliminer cette infection et ainsi d'éviter son évolution vers des maladies plus sévères, comme un ulcère ou un cancer.

Ce document explique le principe et le déroulement du traitement. Il complète vos échanges avec le médecin ; il ne remplace pas son avis. Les informations qu'il contient s'appuient sur les données scientifiques les plus récentes et concernent les patients adultes.

En quoi consiste le traitement ?

L'infection étant due à une bactérie, **le traitement repose sur des médicaments antibiotiques**. Il associe deux ou trois antibiotiques, selon les protocoles, et un médicament qui réduit l'acidité de l'estomac (appelé inhibiteur de la pompe à protons ou IPP), parfois associés à un médicament à base de bismuth. **Selon le protocole retenu, le traitement dure soit 10 jours, soit 14 jours.**

Lors du traitement, vous êtes suivi par votre médecin traitant ou le gastroentérologue.

Le choix et le nombre des antibiotiques dépendent de votre situation particulière.

Le médecin vous prescrit les antibiotiques adaptés en prenant en compte notamment la sensibilité de la bactérie aux antibiotiques disponibles, lorsque celle-ci a pu être analysée lors du diagnostic (examen des échantillons prélevés lors de la fibroscopie).

Le médecin et le pharmacien vous précisent les noms de vos médicaments et, pour chacun d'eux, la dose par prise, le nombre de prises par jour et les précautions à prendre (notamment vis-à-vis de la consommation d'alcool).

→ **À noter : le traitement doit être reporté en cas de grossesse ou d'allaitement.**

Pourquoi est-il important de respecter les prises et la durée du traitement ?

↳ Les antibiotiques détruisent progressivement les bactéries. Même si vos symptômes s'améliorent, il est indispensable de poursuivre le traitement jusqu'à son terme pour éliminer toutes les bactéries.

↳ Si les bactéries ne sont pas complètement éliminées, vous risquez de devoir prendre un autre traitement, de composition différente, car *H. pylori* est capable de devenir résistante aux antibiotiques auxquels elle est exposée.

Quels sont les effets secondaires du traitement ?

Des effets secondaires peuvent survenir lors du traitement : nausées, diarrhée, vomissements, perte d'appétit, altération du goût (goût métallique), digestion difficile, maux de tête, vertiges. Ces troubles peuvent être très gênants. Il est donc préférable de commencer le traitement au moment où il vous dérangera le moins dans votre vie quotidienne.

Si vous rencontrez des difficultés à suivre le traitement ou si les troubles sont trop gênants, **demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.**

Après le traitement, l'élimination de la bactérie doit être confirmée

S'il est bien suivi, **le traitement est efficace dans 80 à 90 % des cas**. Bien qu'il soit faible, le risque d'échec du traitement (résistance de la bactérie, mauvais respect des prises ou de la durée) impose de vérifier si la bactérie a bien été éliminée.

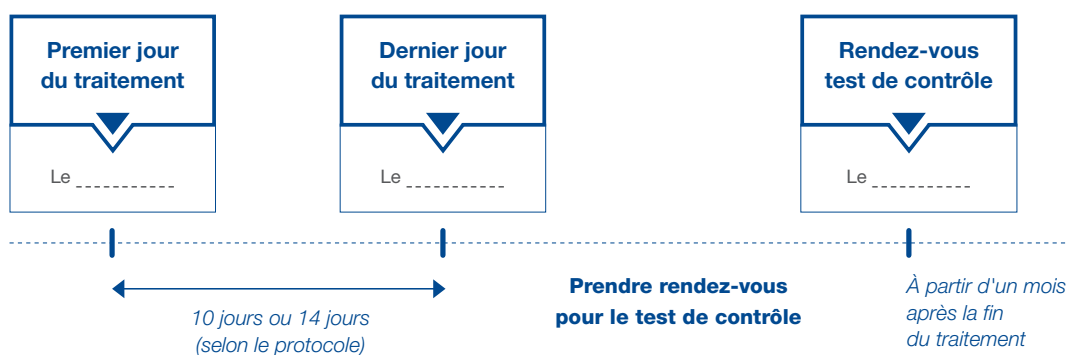
Ce contrôle repose sur un **test simple, dit test respiratoire à l'urée marquée**. Il est prescrit par le médecin, disponible en pharmacie et réalisé dans un laboratoire de biologie médicale. Si vous poursuivez un traitement qui réduit l'acidité de l'estomac (inhibiteurs de la pompe à protons ou IPP), il devra être interrompu avant le test ; votre médecin vous précisera la conduite à tenir. En cas de grossesse ou d'allaitement, le test respiratoire doit être reporté.

Ce contrôle est indispensable. Il peut être effectué à compter de 1 mois après la fin du traitement.

→ Dans les cas où une nouvelle fibroscopie est réalisée après le traitement (ulcère de l'estomac notamment), elle permet de confirmer l'élimination de la bactérie.

i Plus d'informations sur le test de contrôle sur www.has-sante.fr

Mon suivi



Et ensuite ?

↳ **Si la bactérie est éliminée, l'infection et l'inflammation disparaissent.** Compte tenu du faible risque de se réinfecter, la recherche ultérieure d'une nouvelle infection par *H. pylori* n'est pas recommandée. Sauf cas particulier, vous n'aurez pas de suivi spécifique.

↳ **Si la bactérie est toujours présente, un nouveau traitement – de composition différente du premier – vous sera proposé.** Dans le cas rare d'un second échec, la sensibilité de la bactérie aux antibiotiques sera étudiée (lors d'une fibroscopie avec prélèvements) pour définir un traitement adapté. Votre médecin pourra recourir à un avis spécialisé (Centre national de référence des campylobacters et hélicobacters).

↳ **Si des lésions précancéreuses ou cancéreuses ont été détectées au niveau de votre estomac,** le médecin vous proposera une prise en charge et un suivi adaptés. Dans ce cas, il est important d'informer les membres de votre famille (père, mère, frères, sœurs, enfants) de l'importance de rechercher l'infection par *Helicobacter pylori* et, le cas échéant, de la traiter afin de réduire le risque de survenue de ce cancer.

Pour aller plus loin **i**

Exemples de questions à poser à votre médecin

- Que se passera-t-il si je ne prends pas le traitement ?
- Que dois-je faire si j'ai oublié de prendre mon traitement pendant un ou plusieurs jours ?
- Quels sont les effets secondaires précis du traitement que vous m'avez prescrit ?
- Que se passera-t-il si je ne fais pas ou j'oublie de faire le test de contrôle ?

Ressources

www.has-sante.fr : la Haute Autorité de Santé (HAS) est une autorité publique indépendante qui a pour mission de développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social. Vous trouverez sur son site internet les modalités d'élaboration de ce document.

www.helicobacter.fr : site dédié à la bactérie *Helicobacter pylori*, créé par le groupe d'études français des Helicobacters (GEFH).

base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr : ce site fournit des informations sur les médicaments et notamment sur leurs effets secondaires.